

DECRET N°2012 - 724 /PM-RM DU 26 DEC 2012

**PORTANT REPARTITION DES SERVICES PUBLICS ENTRE LA  
PRIMATURE ET LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS**

**LE PREMIER MINISTRE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N°2012-708/P-RM du 11 décembre 2012 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°2012-710/P-RM du 15 décembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012-721/P-RM du 24 décembre 2012 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Les services publics sont répartis ainsi qu'il suit :

**1. PRIMATURE :**

**A- Service de la superstructure administrative :**

- Secrétariat Général du Gouvernement :

**B- Services centraux :**

- Contrôle Général des Services Publics ;
- Direction Nationale des Archives du Mali ;
- Direction Administrative et Financière.

La Direction Nationale des Archives du Mali est placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Gouvernement.

**C- Services rattachés :**

- Mission d'Appui aux Réformes Politiques (M.A.R.P) ;
- Mission de Restructuration du Secteur Coton.

**D- Organismes personnalisés :**

- Agence de Développement du Nord-Mali (ADN) ;
- Ecole Nationale d'Administration.

**E- Autorités administratives indépendantes :**

- Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) ;
- Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

**1. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET :****A- Services centraux :**

- Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat ;
- Direction Générale du Budget ;
- Direction Générale du Contentieux de l'Etat ;
- Direction Générale de la Dette Publique ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale des Impôts ;
- Direction Générale des Marchés Publics ;
- Direction Nationale du Contrôle Financier ;
- Direction Nationale de la Planification du Développement ;
- Direction Nationale de la Population ;
- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Economique et des Finances ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Finances.

**B- Services rattachés :**

- Agence Comptable Centrale du Trésor ;
- Bureau Central de la Solde ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers ;
- Cellule d'Appui au Programme de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement ;
- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques ;
- Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Cellule Technique du Codéveloppement ;
- Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer ;
- Direction des Grandes Entreprises ;
- Direction des Moyennes Entreprises ;
- Fonds de Développement Economique ;
- Programme de Développement du Secteur Financier ;
- Paierie Générale du Trésor ;
- Recette Générale du District de Bamako ;
- Transit Administratif.

**C- Organismes personnalisés :**

- Banque de Développement du Mali (BDM) SA ;
- Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA) ;
- Banque Internationale pour le Mali (BIM) SA ;
- Banque de l'Habitat du Mali (BHM) ;
- Banque Commerciale du Sahel (BCS) ;
- Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) ;
- Centre de Formation pour le Développement ;
- Institut National de la Statistique ;
- Office National des Produits Pétroliers (ONAP) ;
- Ordre des Comptables Agréés et Experts-Comptables Agréés ;
- Ordre des Conseillers Fiscaux.
- Pari Mutuel Urbain du Mali (PMU-MALI).

**D- Autorité administrative indépendante :**

- Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

**2. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :****A- Etats-majors :**

- Etat-major Général des Armées ;
- Etat-major de l'Armée de Terre ;
- Etat-major de l'Armée de l'Air ;
- Etat-major de la Garde Nationale (gestion administrative).

**B- Services centraux :**

- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (gestion administrative) ;
- Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;
- Direction du Génie Militaire ;
- Direction du Commissariat des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées ;
- Direction de la Justice Militaire ;
- Direction de la Sécurité Militaire ;
- Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées ;
- Direction du Service Social des Armées ;
- Direction des Ecoles Militaires ;
- Direction du Sport Militaire ;
- Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection Générale des Armées et Services.

**C- Services rattachés :**

- Centre d'Instruction Boubacar Sada Sy Koulikoro ;
- Prytanée Militaire de Kati.

**D- Organismes personnalisés :**

- Ateliers Militaires Centraux de Markala ;
- Ecole de Maintien de la Paix de Bamako ;
- Musée des Armées ;
- Office National des Anciens Combattants, Militaires Retraités et Victimes de Guerre du Mali.

**3. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :****A- Services centraux :**

- Direction des Affaires Juridiques ;
- Direction des Organisations Internationales ;
- Direction de la Coopération Multilatérale ;
- Direction Afrique ;
- Direction Asie et Océanie ;
- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction du Protocole de la République ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires.

**B- Services rattachés :**

- Bureau du Chiffre ;
- Bureau de la Traduction et de l'Interprétariat ;
- Bureau de l'Information et de la Presse ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Coopération et Intégration
- Centre d'Etudes Stratégiques .

**C- Services extérieurs :**

- Missions Diplomatiques et Consulaires ;
- Délégations Permanentes auprès des Organisations Internationales.

**4. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE:****A- Services centraux :**

- Direction Générale de l'Administration du Territoire ;
- Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ;

- Direction Générale des Collectivités Territoriales ;
- Direction Nationale des Frontières ;
- Direction Nationale de l'Etat Civil ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration Générale ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Intérieur.

**B- Services rattachés :**

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**C- Organismes personnalisés :**

- Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales ;
- Centre de Formation des Collectivités Territoriales.

**5. MINISTERE DES MINES :**

**A- Services centraux :**

- Direction Nationale de la Géologie et des Mines ;
- Direction des Finances et du Matériel.

**B- Services rattachés :**

- Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali (AUREP) ;
- Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Diamants Bruts ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Mines et Energie ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation.

**C- Organismes personnalisés :**

- Société des Mines d'Or de Loulo (SOMILO) ;
- Société des Mines d'Or de Syama (SOMISY S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Sadiola S.A (SEMOS S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Morila S.A (MORILA S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Segala S.A (SEMICO S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Kalana ;
- Société des Mines d'Or de Yatéla S.A ;
- Société des Mines d'Or de Goukoto-S.A ;
- Société WASSOUL'OR ;
- Société Tambaoura Mining Company (TAMICO SA) ;
- Société SAHARA MINING SA ;
- Société d'Exploitation de Phosphates de Tilemsi (SEPT – SA) ;
- Société WACEM SA ;
- Chambre des Mines du Mali.

Le Ministre des Mines dispose de la Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Economique et des Finances.

6. **MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES :**

A- **Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental ;
- Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Direction Nationale de la Pédagogie ;
- Direction Nationale de l'Education Non-Formelle et des Langues Nationales ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Centre National des Examens et Concours de l'Education ;
- Inspection de l'Enseignement Secondaire.

B- **Services rattachés :**

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Education ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation de l'Education ;
- Centre National des Cantines Scolaires.

C- **Organismes personnalisés :**

- Centre national des Ressources de l'Education Non Formelle
- Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Institut des Langues Abdoulaye BARRY.

7. **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :**

A- **Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B- **Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation
- Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO.

C- **Organismes personnalisés :**

- Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) ;
- Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) ;
- Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;
- Université de Ségou ;
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;

- Centre National des Œuvres Universitaires ;
- Institut des Sciences Humaines ;
- Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou ;
- Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/ISFRA) de Katibougou ;
- Ecole Normale Supérieure de Bamako (EN SUP) ;
- Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Ecole Nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI-ABT).

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Education.

**8. MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS :**

**A- Services centraux :**

- Direction Nationale du Travail ;
- Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Commissariat au Développement Institutionnel.

**B- Services rattachés :**

- Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
- Centre National des Concours de la Fonction Publique.

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Relations avec les Institutions dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration Générale ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure.

**9. MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE :**

**A- Services centraux :**

- Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel.

**B- Service rattaché :**

- Secrétariat Général de la Commission Nationale pour l'Intégration Africaine.

Le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Coopération et Intégration.

#### **10. MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE :**

##### **A- Etat-major :**

- Etat-major de la Garde Nationale (emploi).

##### **B- Services centraux :**

- Direction Générale de la Police Nationale ;
- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (emploi) ;
- Direction Générale de la Protection Civile ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction de l'Office Central des Stupéfiants ;
- Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la protection Civile ;
- Inspection des Services de Sécurité et de la Protection Civile.

##### **C- Service rattaché :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation.

Le Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile dispose de la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure.

#### **11. MINISTERE DE L'AGRICULTURE :**

##### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale du Génie Rural;
- Direction Nationale de l'Agriculture ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Rural ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Agriculture.

##### **B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Développement Rural;
- Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin ;
- Centres d'Apprentissage Agricole ;
- Programme Fonds de Développement en Zone Sahélienne (FODESA) ;
- Programme de Développement du Cercle d'Ansongo ;

- Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes ; (PASAOP) ;
- Programme de Développement Rural Intégré en Aval du Barrage de Manantali ;
- Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole ;
- Programme de Mise en Valeur du Moyen Bani ;
- Projet de Développement Rural Intégré de Kita ;
- Projet d'Appui au Développement du Secteur Coton Textile ;
- Projet d'Appui au Développement de la Région de Mopti (PADER) ;
- Projet d'Appui au Développement Rural des Plaines de Daye, Hamadja et Korioumé ;
- Projet Aménagement des Périmètres Irrigués Villageois de Gao (PAPIV) ;
- Projet d'Aménagement du Périmètre de Maninkoura (PAPIM)
- Projet d'Appui au Secteur Agricole du Mali ;
- Service Semencier National ;
- Secrétariat Exécutif du Comité National de la Recherche Agricole ;
- Secrétariat Permanent du CILSS.

### C- Organismes personnalisés :

- Agence de Développement Rural de la Vallée du fleuve Sénégal ;
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT) ;
- Institut d'Economie Rurale (IER) ;
- Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Office pour la Mise en Valeur du système Faguibine ;
- Office de Protection des Végétaux ;
- Office Riz Mopti ;
- Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) ;
- Office du Développement Rural de Sélingué (ODRS) ;
- Office du Niger (ON) ;
- Office Riz Ségou (ORS).

## 12. MINISTERE DE LA JUSTICE :

### A- Services centraux :

- Direction Nationale de l'Administration de la Justice ;
- Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée ;
- Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services Judiciaires.

### B- Services rattachés :

- Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Enfants de Bollé ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Justice.

### C- Organismes personnalisés :

- Institut National de Formation Judiciaire ;
- Ordre des Avocats ;

- Ordre des Experts Judiciaires ;
- Chambre Nationale des Notaires ;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice ;
- Chambre Nationale des Commissaires Priseurs.

### **13. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS:**

#### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale des Routes ;
- Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures ;
- Inspection de l'Equipement et des Transports.

#### **B- Services rattachés :**

- Cellule de Planification et de la Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication ;
- Cellule des Travaux Routiers d'Urgence (CETRU) ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Observatoire des Transports ;
- Projet Sectoriel des Transports.

#### **C- Organismes personnalisés :**

- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Agence Nationale de la Météorologie (Mali-Météo) ;
- Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) ;
- Aéroports du Mali ;
- Autorité Routière ;
- Cellule de Construction de la Cité Administrative ;
- Centre National de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux Publics (CENREX-BTP) ;
- Compagnie Aérienne du Mali ;
- Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) ;
- Conseil Malien des Transporteurs Routiers ;
- Conseil Malien des Chargeurs ;
- Industrie Navale de Construction Métallique (INACOM -SA) ;
- Institut Géographique du Mali (IGM) ;
- Institut National de Formation en Equipement et en Transport (INFET) ;
- Ordres des Géomètres Experts ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils ;
- TRANS RAIL S.A.

#### 14. MINISTERE DE LA SANTE :

##### A- Services centraux :

- Direction Nationale de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur Santé et Développement Social ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de la Santé.

##### B- Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille ;
- Cellule d'Exécution des Programmes de Réhabilitation des Infrastructures Sanitaires ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Centre National d'Immunisation ;
- Centre National d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé ;
- Programme National de Lutte contre le Paludisme.

##### C- Organismes personnalisés :

- Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux ;
- Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale ;
- Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie ;
- Centre National d'Odonto-stomatologie ;
- Centre National de Transfusion Sanguine ;
- Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant ;
- Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose ;
- Hôpital du Point G ;
- Hôpital Gabriel TOURE ;
- Hôpital de Kati ;
- Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ;
- Hôpital de Sikasso ;
- Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
- Hôpital Sominé DOLO de Mopti ;
- Hôpital de Gao ;
- Hôpital de Tombouctou ;
- Hôpital du Mali ;
- Institut National de Formation en Sciences de la Santé ;
- Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) ;
- Institut d'Ophthalmologie Tropicale d'Afrique (IOTA) ;
- Laboratoire National de la Santé ;
- Ordre des Médecins, des Chirurgiens et des Chirurgiens Dentistes ;
- Ordre National des Sages-femmes ;
- Ordre National des Pharmaciens ;
- Pharmacie Populaire du Mali (PPM) ;
- Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques (UMPP).

2

## **15. MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE :**

### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale des Industries ;
- Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence ;
- Direction des Finances et du Matériel.

### **B- Services rattachés :**

- Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la qualité (AMANORM) ;
- Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (BRMN) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé ;
- Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la Gestion des Marchés ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) ;
- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés.

### **C- Organismes personnalisés :**

- Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles ;
- Agence pour la Promotion des Exportations au Mali (APEX) ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile ;
- Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX) ;
- Complexe Sucrier du Kala Supérieur SA (SUKALA) ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- EMBAL MALI-SA ;
- Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ;
- Société sucrière de Markala-SA (SOSUMAR).

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie dispose de la Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Economique et des Finances.

## **16. MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :**

### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Artisanat ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Artisanat et du Tourisme.

### **B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat.

### **C- Organismes personnalisés :**

- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali ;
- Centre de Développement de l'Artisanat Textile
- Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO).

Le Ministre de l'Artisanat et du Tourisme dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Economique et des Finances ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé.

**17. MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :**

**A- Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction Nationale des Domaines et du Cadastre ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Domaines et des Affaires Foncières.

**B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Cellule des Villes du Mali sans Bidonvilles ;
- Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM).

**C- Organismes personnalisés :**

- Agence de Cessions Immobilières (ACI) ;
- Office Malien de l'Habitat (OMH) ;
- Ordre des Architectes ;
- Ordre des Urbanistes ;
- Ordres des Géomètres (pour emploi) ;
- Société d'Equipement du Mali (SEMA).

Le Ministre du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures ;
- la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat pour les questions qui relèvent de ses attributions.

**18. MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**A- services centraux :**

- Direction Nationale de l'Emploi ;
- Direction Nationale de la Formation Professionnelle ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture ;
- Direction des Finances et du Matériel.

**B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;

**C- Organismes personnalisés :**

- Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)
- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE).

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dispose de la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé.

**19. MINISTERE DE LA POSTE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES :****A- Service central :**

- Direction des Finances et du Matériel.

**B- Organismes personnalisés :**

- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Complexe Numérique de Bamako
- La Poste ;
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA).

**C- Autorité administrative indépendante :**

- Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications et Postes (AMRTP).

Le Ministre de la Poste et des Nouvelles Technologies dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures ;
- la Cellule de Planification et de la Statistique du secteur Equipement, Transport et Communication ;

**20. MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT :****A- Services centraux :**

- Direction Nationale de la Promotion de la Femme ;
- Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Direction des Finances et du Matériel.

**B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Centre de Formation Professionnelle Aoua KEITA ;

- Centre d'Accueil et de Placement Familial (Pouponnière) ;
- Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako-Rive droite ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako-Rive gauche
- Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision.

**C- Organisme personnalisé :**

- Cité des Enfants.

Le Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur Santé et Développement Social ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille.

**21. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU :**

**A- Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Energie ;
- Direction Nationale de l'Hydraulique ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Energie et de l'Eau.

**B- Services rattachés**

- Cellule Nationale de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement du Bassin du Fleuve Sénégal (Cellule OMVS) ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation de l'Hydraulique et de l'Energie ;
- Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables.

**C- Organismes personnalisés :**

- Agence Nationale de Développement des Biocarburants ;
- Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) ;
- Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP) ;
- Autorité pour l'Aménagement de Taoussa ;
- Energie du Mali (EDM) ;
- Laboratoire National des Eaux ;
- Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable ;
- Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable.

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Economique et des Finances ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Mines et Energie ;

7

- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat.

## **22. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement.

### **B- Services rattachés :**

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration / Décentralisation de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Centre de Formation Pratique de Tabacoro ;
- Opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé et des Réserves Adjacentes ;
- Parc Biologique de Bamako.

### **C- Organismes personnalisés :**

- Agence du Bassin du Fleuve Niger ;
- Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration ;
- Agence de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement dispose de la Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Rural.

## **23. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :**

### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale de la Jeunesse ;
- Direction Nationale des Sports et de l'Éducation Physique ;
- Direction des Finances et du Matériel.

### **B- Services rattachés :**

- Camp de Jeunesse de Toukoto ;
- Camp de Jeunesse de Soufroulaye ;
- Camp de Jeunesse de Kidal ;
- Carrefour de Jeunes ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation
- Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite Ousmane Traoré dit Ousmane Bléni ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports ;

- Lycée Sportif Ben Omar Sy ;
- Maison des Jeunes ;
- Stade Abdoulaye Makoro Sissoko de Kayes ;
- Stade Amary Daou de Ségou ;
- Stade Babemba Traoré de Sikasso ;
- Stade Baréma Bocoum de Mopti ;
- Stade du 26 mars ;
- Stade Mamadou Konaté de Bamako ;
- Stade Omnisports Modibo Keïta ;
- Stade Ouezzin Coulibaly de Bamako.

**C- Organisme personnalisé :**

- Centre National de Promotion du Volontariat au Mali.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Culture et Jeunesse.

**24. MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA SOLIDARITE ET DES PERSONNES AGEES :**

**A- Services centraux :**

- Direction Nationale du Développement Social ;
- Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire ;
- Direction des Finances et du Matériel
- Inspection des Affaires Sociales.

**B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives ;
- Projet d'Appui aux Communautés Rurales (PACR) ;
- Projet d'Appui au Développement Communautaire dans les Régions de Kayes et Koulikoro (PADEC) ;
- Projet de Réduction de la Pauvreté à Mopti.

**C- Organismes personnalisés :**

- Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) ;
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;
- Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) ;
- Centre d'Appareillage Orthopédique du Mali ;
- Fonds de Solidarité Nationale ;
- Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux ;
- Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté.

Le Ministre de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et des Personnes Agées dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur Santé et Développement Social ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille.

## **25. MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE :**

### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale des Services Vétérinaires ;
- Direction Nationale de la Pêche ;
- Direction Nationale des Productions et des Industries Animales ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Elevage et de la Pêche.

### **B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Centre de Formation Pratique en Aquaculture de Molodo ;
- Centre de Formation Pratique en Elevage (CFPE) ;
- Projet d'Appui à l'Amélioration des conditions de vie des couches vulnérables en Zone Tonka ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Nord-Est du Mali Phase II ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure dans le Cercle de Nara (PRODEZEM-Nara) ;
- Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental (PADESO) ;
- Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale dans le Delta Central du Niger ;
- Projet d'Appui au Développement des Productions Animales dans la Zone de Kayes-Sud PADEPA- KS ;
- Projet d'Appui à la Sélection et à la Multiplication des Zébus AZAWAK de Menaka ;
- Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) ;
- Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako-Gourma ;
- Projet de Développement Intégré pour la Réduction de la Pauvreté en zone ONDY ;
- Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique en Afrique de l'Ouest ;
- Projet de Lutte contre les Mouches Tsé-tsé et les trypanosomiasés PLMT ;
- Projet Multinational Zones Libérées Durablement de la Mouche Tsé-tsé et de la trypanosomiase en Afrique de l'Ouest.

### **C- Organismes personnalisés :**

- Agence de gestion du Marché Central à Poisson de Bamako
- Laboratoire Central Vétérinaire ;
- Ordre National de la Profession Vétérinaire.

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Rural ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Développement Rural.

## **26. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTTE :**

### **A- Service central :**

- Direction des Finances et du Matériel.

### **B- Organismes personnalisés :**

- Grande Mosquée du Vendredi de Bamako ;
- Maison du Hadj.

Le Ministre des Affaires Religieuses et du Cultte dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture ;
- la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Culture et Jeunesse.

## **27. MINISTERE DE LA COMMUNICATION :**

### **A- Service central :**

- Direction des Finances et du Matériel.

### **B- Organismes personnalisés :**

- Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) ;
- Agence Nationale de Communication pour le Développement (ANCD)
- Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM).

Le Ministre de la Communication dispose de :

- la Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures ;
- la Cellule de Planification et de la Statistique du secteur Equipement, Transports et Communication.

## **28. MINISTERE DE LA CULTURE :**

### **A- Services centraux :**

- Direction Nationale de l'Action Culturelle ;
- Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation ;
- Direction Nationale du Patrimoine Culturel ;
- Direction des Finances et du Matériel.

✓

**B- Services rattachés :**

- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Culture et Jeunesse ;
- Centre National de la Lecture Publique ;
- Institut National des Arts (INA) ;
- Mémorial Modibo Keita ;
- Mission Culturelle de Bandiagara ;
- Mission Culturelle de Djénné ;
- Mission Culturelle de Es-Souk ;
- Mission Culturelle de Gao ;
- Mission Culturelle de Kangaba ;
- Mission Culturelle de Kayes ;
- Mission Culturelle de Ségou ;
- Mission Culturelle de Sikasso ;
- Mission Culturelle de Tombouctou ;
- Pyramide du Souvenir ;
- Tour de l'Afrique.

**C- Organismes personnalisés :**

- Bureau Malien du Droit d'Auteur ;
- Centre National de la Cinématographie du Mali ;
- Centre International de Conférence de Bamako ;
- Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté ;
- Maison Africaine de la Photographie ;
- Musée National ;
- Palais de la Culture Amadou Hampaté BA.

Le Ministre de la Culture dispose de la Direction des Ressources Humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture.

**ARTICLE 2 :** Pour l'exercice de ses attributions, le Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, chargé du Budget dispose des services suivants :

- Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat ;
- Direction Générale du Budget ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale des Impôts ;
- Recette Générale du District de Bamako.

Le Ministre délégué dispose, en tant que de besoin, des autres services placés sous l'autorité ou la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances.

**ARTICLE 3 :** Pour l'exercice de ses attributions, le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, chargé de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire dispose des services suivants :

- Direction Générale des Collectivités Territoriales ;
- Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ;

- Cellule d'Appui au Développement à la Base ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

Le Ministre Délégué dispose, en tant que de besoin, des autres services placés sous l'autorité ou la tutelle du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

**ARTICLE 4 :** Pour l'exercice de leurs attributions, les Ministres Délégués disposent en outre d'un Cabinet composé :

- d'un (1) Chef de Cabinet ;
- de deux (2) Conseillers Techniques ;
- de deux (2) Chargés de Missions ;
- d'un (1) Attaché de Cabinet ;
- d'un (1) Secrétaire Particulier.

**ARTICLE 5 :** Le ministre exerce l'autorité sur les services centraux, les services rattachés et les services extérieurs.

Il exerce la tutelle sur les organismes personnalisés.

**ARTICLE 6 :** Le ministre qui dispose d'un service placé sous l'autorité ou la tutelle d'un autre ministre fait appel, en tant que de besoin, à ce service pour l'exercice de ses attributions.

**ARTICLE 7 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, portant répartition des services publics entre la Primature et les Départements Ministériels, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le **26** DEC 2012

Le Premier ministre,

  
**Diango CISSOKO**